Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 8

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qu'en avril dernier, recueilli une somme de 141,634 fr. 55 cent. en faveur des blessés russes, a fait à Moukden des envois considérables de médicaments et de pansements, auxquels l'Association des dames françaises a joint de nombreuses caisses de vêtements.

D'autres sociétés plus modestes ont aussi apporté leur pierre à l'édifice de charité qui se construisait ainsi sur les champs de bataille orientaux.

Le comité de Stockholm a envoyé un médecin à Tokio ; la Croix-Rouge bulgare a ouvert un hôpital en Mandchourie et a alloué une somme de 100,000 fr. pour son entretien.

Nous ne saurions énumérer tous les concours charitables qui ont ainsi été spontanément offerts. Mais la Croix-Rouge n'aurait-elle servi qu'à faire naître ou à développer ce sentiment puissant de solidarité entre nations pour le soulagement des misères de la guerre, qu'elle se serait acquis, par ce seul fait, un titre glorieux et durable à la reconnaissance de l'humanité.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

La Commission des transports de la Croix-Rouge suisse a décidé, dans sa séance du 26 juin, de donner cette année un nouveau cours central. Ce cours, commandé par le Lieutenant-colonel Sahli, aura lieu à Bâle du 5 au 12 novembre.

Entrée au service à 3 heures après midi.

Dernier délai d'inscription le 1er septembre, en écrivant soit directement au commandant, soit par l'intermédiaire des sections.

Voici les conditions requises :

1° Ne faire partie ni de l'élite ni de la landwehr.

2° Justifier de connaissances suffisantes, c'est-à-dire avoir fait une école de recrues de troupes sanitaires, ou avoir subi avec succès un cours samaritain, ou avoir pris part régulièrement aux exercices d'une société samaritaine ou d'une autre société sanitaire pendant un an.

3° Avoir une bonne conduite.

4° S'engager en outre à suivre pendant deux ans au moins, régulièrement, les exercices d'une colonne auxiliaire.

5° A faire partie pendant deux ans au moins d'une société de Samaritains ou autre association similaire et assister aux exercices des dites sociétés.

Les participants devront entrer en caserne à Bâle le 5 novembre à 3 h. après midi et seront licenciés le 13, de façon à pouvoir prendre les premiers trains du matin pour leur retour.

Le but du cours est d'enseigner le service d'une colonne auxiliaire de transport, de sorte que les participants puissent, dans la suite, remplir les fonctions de chefs de groupes. Si la participation de la Suisse romande permet de former une classe française, l'enseignement se fera dans les deux langues. Il comprendra les sujets suivants :

1° le service sanitaire et spécialement le service territorial et des étapes et celui des secours volontaires,

tâche et service des colonnes auxiliaires de transports.

2° Etude des blessures et des pansements.

3° Exercices de commandement.

4° Exercices de transports (à main, avec brancards, voitures à blessés, chars de réquisition, chemin de fer).

5° Exercices de transports improvisés (brancards, voitures, etc., etc.)

6° Exercices de campagne.

Le cours aura lieu en vêtements civils. Chaque homme devra avoir des vêtements de travail et une valise pour son linge.

Les participants toucheront, en outre de leur entretien et de leur logement aux frais du cours, une solde journalière de 1 fr. 20.

Le personnel d'instruction touchera une solde de 5 fr.

L'indemnité de route sera établie pour un billet aller et retour en troisième classe depuis le lieu de domicile. Si celui-ci est distant de plus de 10 kilomètres d'une station, il sera alloué une taxe postale.

Le service sanitaire sera assuré par un médecin du cours. Les participants sont au bénéfice de l'assurance contre les accidents; en cas de maladie, les soins seront donnés aux frais du cours pendant 14 jours.

Il sera établi une liste qualificative des élèves à la fin du cours. Tous ceux-ci recevront un diplôme avec les chiffres obtenus.

L'exclusion du cours peut être prononcée par le personnel d'instruction en cas dinsuffisance d'instruction, de mauvaise conduite ou pour d'autres motifs.

Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge.

Le Comité est heureux d'annoncer aux membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui lui avaient adressé des dons pour l'envoi de secours aux blessés et malades russes de la guerre de Mandchourie, que les treize caisses expédiées de Genève le 9 février par l'obligeante entremise de la Croix-Rouge allemande, sont bien arrivées à destination.

Ci-joint la traduction de la lettre adressée à la présidente du Comité par le président de la Société centrale de la Croix-Rouge à Berlin, baron de Knecebeck :

« Berlin, 24 juin 1905.

« D'après une lettre arrivée il y a quelques jours du médecin en chef de notre lazaret à Kharbine, docteur Brentano, les dons de matériel, généreusement envoyés par la Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge, sont arrivés à Kharbine quelques jours après la Pâque russe (17-30 avril) et ont été reçus avec joie.

« En vous faisant part de cette arrivée, ainsi que vous nous l'aviez demandé, nous nous empressons de nouveau, ainsi qu'aux honorés membres de la Société féminine de la Croix-Rouge genevoise, nos remerciements sincères et chaleureux pour l'aide précieuse donnée à l'œuvre de la Croix-Rouge allemande sur les champs de bataille de l'Asie orientale. »

Le Comité de la Société genevoise n'a pu encore recevoir des nouvelles de l'envoi fait à Yokohama au commencement de mai.